

CONSTRUIRE SON PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AB068	1 jour - 7 h	Bases	Présentiel ou à distance	681,00 €

LIEUX ET DATES :**PARIS**

- Du 13/06/2025 au 13/06/2025

OBJECTIFS

- Définir une politique de formation
- Être capable de reconnaître les étapes d'élaboration et de mettre en œuvre un plan de formation efficace
- Respecter les droits et obligations en matière de droit de la formation

Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr

Pas de date disponible ? contactez-nous à mo-inscriptions@ifpass.fr

Consultez le taux de satisfaction de nos formations
[ici >>](#)

POINTS FORTS

Modalités pédagogiques :

Les contenus théoriques et cas pratiques sont associés pour permettre aux participants d'acquérir les méthodes et outils.

Des études de cas tenant compte des contextes des apprenants illustreront les exposés.

Des documents de construction utilisés seront présentés.

La construction du plan de développement des compétences par chaque apprenant peut faire l'objet d'un suivi personnalisé à définir.

Formateur(s) :

Cette formation est animée par un professionnel du management, formateur expert de l'Ifpass.

PROGRAMME

A. Cadre législatif d'un plan de formation

B. Recenser et/ou identifier puis analyser les besoins en formation

1. Recueillir les besoins en lien avec les managers
2. Faire de l'entretien professionnel un outil de recensement des besoins de formation
3. Analyser
4. Connaître le(s) dispositif(s) et choisir les plus adaptés
5. Rédiger un plan de formation

C. Sélectionner les actions de formation

1. Identifier les différentes formes d'apprentissage
2. Sélectionner l'organisme de formation

D. Établir et valider le budget

1. Chiffrer les coûts liés à la formation
2. Savoir présenter le budget
3. Apprendre à arbitrer

E. Mettre en oeuvre et suivre le plan

1. Assurer le suivi des actions
2. Coordonner les différents acteurs

Validation des acquis :

- **Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM.**
- **Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage.**
- **Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.**

Personnalisation parcours :

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques

PUBLIC

Toute personne ayant la responsabilité de conduire le processus d'élaboration du plan de formation de son entreprise, de rechercher son optimisation et de l'évaluer.

Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap : L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat.

[Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici](#)

PRÉ-REQUIS

Cette formation ne nécessite pas de prérequis spécifiques

Modalité d'accès :

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance.
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

TARIFS ET FINANCEMENTS

681,00 €

Exonérés de TVA

CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)

Généré le 26/04/2025 à 12:21